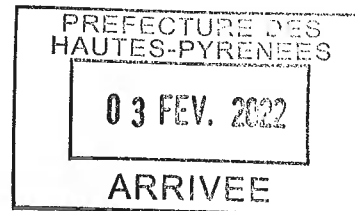




Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 31 janvier à 18h

2022/010

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES
En visio : Michel DUHAMEL, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ (arrivée au point n°7)

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Bernard JOUCLA (procuration à Jean TRILLE), Régine TOSON (procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Bruno CAZERES (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 26 janvier 2022

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune souhaite lancer une nouvelle procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Dans ce cadre, le Maire et ses mandataires se sont rendus au cimetière de la Collégiale pour constater l'état d'abandon de 37 concessions en dressant un procès-verbal pour chacune d'entre elles. Les ayants-droits avertis par lettre recommandée n'étaient pas présents. Un affichage a été effectué sur les portes du cimetière et à la mairie, conformément à la législation.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour lancer la procédure de reprise de concessions en état d'abandon dont la liste est annexée à la présente délibération.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le..... - 3 FEV. 2022

de la publication le..... - 3 FEV. 2022

IBOS, le..... - 3 FEV. 2022

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Les concessions dont la liste suit, font l'objet d'un **constat d'abandon**.

Le **jeudi 13 janvier 2022** l'état d'abandon a été constaté par un 1^{er} procès-verbal dressé par le maire après transport sur les lieux. **Toute personne ayant des informations sur ces concessions est priée de contacter la mairie.**

CIMETIERE DE LA COLLEGIALE			
DROIT		GAUCHE	
EMPLACEMENT	FAMILLE	EMPLACEMENT	FAMILLE
D1-17	FERRERE SANSOULET	G1-07	MEZARD
D1-21	VALENCIE	G1-26	ESTREGUIL
D1-28 LR	BRESCON	G1-50	COMET-CARAYON
D2-10b	inconnu	G1-53 LR	CANTEROT CLOS BARREGAT
D2-33B	MONTAGNAN	G2-17	PESCADERE BARBE-POUCALOY
D3-01B	SALLES	G2-40	ROCHIAS ROY
D4-01B	inconnu	G2-42 LR	GANOSSE
D4-12	SALLES LAMONGE - VALENCIE	G3-09	LAGNOUS-FERRIE
D5-03	FATTA	G3-11 -	inconnu
D5-03BIS	inconnu	G3-12	LABORIE/BAUXIS-PEYAUTOU
D6-10 LR	ICARD	G3-20	inconnu
D6-16	inconnu	G3-24	CANDAU
D7-05	GARCIA	G3-29	inconnu
D7-07	inconnu	G4-01 LR	SABASTIA
D7-09	CASSOU - TROJANI	G5-11	inconnu
D7-18	inconnu	G5-24	inconnu
D7-19	inconnu	G5-26	DELAS
D8-00	CARRERE		
D8-00B	inconnu		
D8-01B	FOURCADE BAREIL		